

Trois exemples de pensions de membres du corps académique établis sur base de carrières fictives

1/ Carrière complète à l'ULB (pension à charge du secteur public)

Carrière fictive proposée pour l'estimation :

Personne née en 1960, pour un départ à la retraite à 65 ans, engagée en tant qu'Assistant temps plein à 24 ans, avec un barème de 510 + 0.

Relevé de carrière :

Du 01.10.1984 au 30.09.1990	Assistant	(72 mois)
Du 01.10.1990 au 30.09.1993	Post-Doctorant	(36 mois)
Du 01.10.1993 au 30.09.1998	Premier assistant	(60 mois)
Du 01.10.1998 au 30.09.2009	Chargé de cours temps plein	(132 mois)
Du 01.10.2009 au 30.09.2025	Professeur	(192 mois) (27 mois jusqu'au 31.11.2011) (165 mois à partir du 01.12.2012)

Ancienne réglementation	loi 28/12/2011	Projet Bacquelaine
	tantième 1/30 → tantième 1/48	Suppression du tantième préférentiel
Traitement de référence calculé sur les 5 dernières années : $61\ 611,52 \text{ € } \times \frac{3}{4} = 46\ 208,64 \text{ €}$	Traitement de référence calculé sur les 5 dernières années : $61\ 611,52 \text{ € } \times \frac{3}{4} = 46\ 208,64 \text{ €}$	Traitement de référence calculé sur les 5 dernières années : $61\ 611,52 \text{ € } \times \frac{3}{4} = 46\ 208,64 \text{ €}$
Calcul :	Calcul	calcul
Carrière scientifique (55 ^e) $(61\ 611,52 \times 168) : 660 = 15\ 682,93$	Carrière scientifique (55 ^e) $(59\ 670,06 \times 168) : 660 = 15\ 682,93$	Chargé de cours nommé avant 2003 et Professeur (30 ^e) jusqu'au 31.12.2011 $(61611.52 \times 159) : 360 = 27211.75 \text{ €}$
Chargé de cours nommé avant 2003 et Professeur (30 ^e) $(61\ 611,52 \times 324) : 360 = 55\ 450,37$	Chargé de cours nommé avant 2003 et Professeur (30 ^e) jusqu'au 31.12.2011 $(59\ 670,06 \times 159) : 360 = 27\ 211,75$ Professeur (48 ^e) à partir du 01.01.2012 $(59\ 670,06 \times 165) : 576 = 17\ 649,13$	Professeur (48 ^e) à partir du 01.01.2012 $(61611.52 \times 96) : 576 = 10268.59 \text{ €}$ Professeur (60 ^e) à partir du 01-01-2020 $(61611.52 \times 69) : 720 = 5904.44 \text{ €}$

<p>Total = 71 133,30 € Elle dépasse les ¾ autorisés, on rabote le montant total au ¾ du traitement de référence</p>	<p>Total = 60 543,82 € Elle dépasse les ¾ autorisés, on rabote le montant total au ¾ du traitement de référence</p>	<p>Total = 43384.78 € Elle ne dépasse pas les ¾ autorisés (46 208,64 €) Elle ne dépasse pas le maximum absolu (46 882,74€)</p>
<p>Total brut = 46 208,64 x 1,6734 (index au 1/1/2017) = 77325.54€/an soit 6443.79 €/mois (brut)</p>	<p>Total brut = 46 208,64 x 1,6734 (index au 1/1/2017) = 77325.54€/an soit 6443.79 €/mois (brut)</p>	<p>Total brut =43384,78 x 1,6734 (index au 1/1/2017) =72600,09€/ an soit 6050.01€/mois (brut)</p>

2/Carrière mixte (pension à charge du secteur privé et du secteur public)

Carrière fictive proposée pour l'estimation :

Personne née en 1973, pour un départ à la retraite à 65 ans, engagée en tant que Chargé de cours temps plein à 39 ans, avec un barème de 700 + 6.

Relevé de carrière :

Du 01.10.2012 au 30.09.2018 Chargé de cours temps plein (72 mois)

Du 01.10.2018 au 30.09.2038 Professeur (240 mois)

Ancienne réglementation	loi 28/12/2011	Projet Bacquelaine
Traitement de référence calculé sur les 5 dernières années : 61 611,52 € $\frac{3}{4}$ = 46 208,64 €	tantième 1/30 → tantième 1/48 Traitement de référence calculé sur les 10 dernières années : 61 523,27 € $\frac{3}{4}$ = 46 142,43 €	Suppression du tantième préférentiel Traitement de référence calculé sur les 10 dernières années (barème ens-U2)= 60905,53€ $\frac{3}{4}$ = 45679,15
Calcul :	Calcul :	Calcul
Chargé de cours nommé après 2003 (55 ^e) (61 611,52 x 72) : 660 = 6 721,26 Professeur (30 ^e) (61 611,52 x 240) : 360 = 41 074,35	Chargé de cours nommé après 2003 (55 ^e) (61 523,27 x 72) : 660 = 6 711,62 Professeur (48 ^e) (61 523,27 x 240) : 576 = 25 634,80	Chargé de cours nommé après 2003 (55 ^e) (60 905.53 x 72) : 660 = 6 644.24 € Professeur (48 ^e) du 01-10-2018 au 31-12-2019 (60 905.53 x 15) : 576 = 1 586.08 € Professeur (60 ^e) du 01-01-2020 au 30-09-2038 (60 905.53 x 225) : 720 = 19 032.98 €
Total = 47795,60 € Elle dépasse les $\frac{3}{4}$ autorisés, on rabote le montant total au $\frac{3}{4}$ du traitement de référence	Total = 32 346,42 € Elle ne dépasse pas les $\frac{3}{4}$ autorisés (46 208,64 €) Elle ne dépasse pas le maximum absolu (46 882,74€)	Total = 27263.30 € Elle ne dépasse pas les $\frac{3}{4}$ autorisés (45 679.15 €) Elle ne dépasse pas le maximum absolu (46 882,74€)
Total brut = 46 208,64 x 1,6734 77 325,54 soit 6443.79 €/mois (brut) Il faudra rajouter à le montant une pension de retraite secteur privé	Total brut = 32 346,42 X 1,6734 54 128,50 soit 4510,70€/mois (brut) Il faudra rajouter à le montant une pension de retraite secteur privé	Total brut = 27263,30 X 1.6734 45622,41 soit 3801,87€/mois (brut) Il faudra rajouter à le montant une pension de retraite secteur privé

3/Carrière mixte (carrière à l'étranger suivie d'une carrière à l'ULB)

Carrière fictive proposée pour l'estimation :

Personne née en 1966, pour un départ à la retraite à 65 ans, engagée en tant que Chargé de cours temps plein à 46 ans, avec un barème de 700 + 15.

Relevé de carrière :

Du 01.10.2012 au 30.09.2022 Chargé de cours (120 mois)
 Du 01.10.2022 au 30.09.2031 Professeur (108 mois)

Ancienne réglementation	loi 28/12/2011	Projet Bacquelaine
Traitement de référence calculé sur les 5 dernières années : 60 729,03 € ¾ = 45 546,77 €	tantième 1/30 → tantième 1/48 Traitement de référence calculé sur les 10 dernières années : 58 159,62 € ¾ = 43 619,71 €	Suppression du tantième préférentiel Traitement de référence calculé sur les 10 dernières années : 58 159,62 € ¾ = 43 619,71 €
Calcul :	Calcul :	Calcul
Chargé de cours nommé après 2003 (55 ^e) (60 729,03 x 120) : 660 = 11041,64 Professeur (30 ^e) (60 729,03 x 108) : 360 = 18 218,70	Chargé de cours nommé après 2003 (55 ^e) (58 159,62 x 120) : 660 = 10 574,47 Professeur (48 ^e) (58 159,62 x 108) : 576 = 10 904,92	Chargé de cours nommé après 2003 (55 ^e) du 01-10-2012 au 31-12-2019 (58 159,62 x 75) : 660 = 6 609,05 € Chargé de cours et professeur depuis le 01-01-2020 (58 159,62 x 153) : 720 = 12 358,92 €
Total = 29260,34 €	Total = 21 479,39 €	Total = 18 967,97 €
Total brut = 29260,34 € x 1,6734 48963,684 soit 4080,307€/mois (brut) A cela s'ajoutera éventuellement une pension à l'étranger.	Total brut = 21 479,39 X 1,6734 35943,61 soit 2995,30€/mois (brut) A cela s'ajoutera éventuellement une pension à l'étranger.	Total brut = 18 967,97 X 1,6734 31741,00 soit 2645,08€/mois (brut) A cela s'ajoutera éventuellement une pension à l'étranger.

